



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 17 février 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	17

Date de la convocation :
Le 10 février 2015

Date d'affichage

13 MARS 2015

Objet de la délibération :

Autorisation de signer les conventions de mandat jointes

L'an deux mille quinze, le dix sept février.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick et PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, VERVEL Didier (suppléant remplaçant M. CARVALHO) et WARIN Gérard.

Secrétaire : Monsieur GAGE Daniel

VU la Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Considérant le besoin de confier la réalisation des travaux de BT aux communes ou de réaliser l'ensemble des travaux (BT, EP, FT...) à la place des communes,

Monsieur le Président,

Demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les conventions de mandat jointes en annexe concernant les communes suivantes :

- Bailleval
- Breuil le Sec
- Canly
- Cressonsacq
- Royaucourt
- Vignemont

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat jointes en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 13/03/2015
Notification le 13/03/2015
Par délégation, le D.G.S.